



Convention cadre antitabac de l'OMS : les députés autorisent la ratification

Rubrique : actualités - Date : mardi 7 octobre 2003

L'AFP annonce que les députés ont adopté à l'unanimité un amendement au projet de loi sur la politique de santé publique qui autorise la ratification par la France de la convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. L'agence précise que cette convention signée par 46 pays n'a été pour l'instant ratifiée que par la Norvège. Jean François Mattei a qualifié cette convention de « texte fondamental que la France a soutenu avec vigueur ».